



COMMISSION DES JEUNES

Réunion du mercredi 02 février 2022

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : Alain Marcq, Adrien Tourrettes, Raphaël Moll, Gaël André.

Absents excusés : Benoît Martinaud, Mickaël Fortunato.

Catégories et coordonnées des membres de la Commission des jeunes du District :

U6/U7 et U8/U9 : Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

U10/U11 : Gaël André – 06.84.42.62.71

U12/U13 : Raphaël Moll – 06.09.71.08.51 & Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

U15 : Mickaël Fortunato – 06.72.89.92.67

U17 : Alain Marcq – 06.45.88.18.70

Infos générales

La Commission a décidé de mettre en place des coupes District pour les catégories U15 et U17 pour cette saison. Toutes les informations utiles sont à retrouver dans les rubriques U15 et U17 de ce PV.

Vous trouverez en annexe à la fin de ce PV, une copie du calendrier général pour les catégories U13, U15 et U17 de janvier à juin.

Rappel :

Le District a décidé les mesures suivantes, immédiatement applicables :

Application du seul protocole fédéral avec 4 cas positifs sur 7 jours glissants pour le Foot à 11.

A partir de 3 cas positifs sur 7 jours glissants pour le foot à 8.

A partir de 2 cas positifs sur 7 jours glissants pour le foot à 5.

Abandon du deuxième critère (transmission à l'ARS d'une liste de cas contacts).

Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club.

Possibilité d'étirer les calendriers jusqu'à la dernière journée de juin pour l'ensemble des poules.

Possibilité pour la Commission Départementale des Compétitions compétente d'imposer des rencontres en semaine si besoin.

Le refus du club de jouer aux dates proposées par l'instance pourra entraîner la perte du match par forfait, dès lors qu'aucune date ne sera plus disponible au calendrier pour pouvoir le jouer

U6/U7

Feuilles de plateau manquantes du plateau n° 6 du 29/01 :

Plateau A organisé par Passage FC

Plateau C organisé par Nérac

Plateau D organisé par Dausse

Plateau E organisé par Castillonès

Plateau F organisé par Sainte-Livrade

Pour rappel, les feuilles de plateau doivent être envoyées dès le lundi suivant au District par mail ou courrier.

U8/U9

Le Plateau F du 05/02 prévu à Cancon se jouera à Bias.

Sont concernés : Bias, FCVL, Monbahus/St-Colomb, Val de Guyenne, Castillonès. Cancon sera absent.

Le plateau G du 05/02 prévu à Vallée Lémance est annulé.

Sont concernés : Vallée Lémance, Dausse, Penne, Monflanquin, Fumel, Villereal.

U10/U11

Le plateau n° 11 du 05/02 prévu à Penne/Saint-Sylvestre se jouera à Villeneuve.

Le plateau n° 10 du 05/02 prévu à Dausse est annulé. L'équipe de FCVL 2 ira sur le plateau n° 12 organisé par Fumel et celle de Vallée Lémance sur le plateau n° 11 organisé par Villeneuve.

Plateau n° 12 du 05/02 organisé par Fumel : absence de Villereal.

Le plateau n° 6 du 05/02 prévu à Laroque est annulé.

Sont concernés : Laroque 1 et 2, Laugnac 1 et 2.

Le plateau n° 3 du 05/02 prévu à Confluent est annulé.

Sont concernés : Confluent 1 et 2, EBBE 2 et 3.

Les plateaux de la 4^{ème} phase dont le programme est détaillé ci-dessous, seront publiés durant la première semaine de vacances scolaires.

05/03 : plateau n° 13

12/03 : plateau n° 14

19/03 : challenge départemental U11 et challenge Ransinan

26/03 : plateau n° 15

02/04 : plateau n° 16

09/04 : plateau n° 17

U12/U13

Information importante concernant les matchs en retard :

En raison du grand nombre de matchs en retard en PH et District, la Commission autorise les clubs à jouer des matchs en retard durant la 1^{ère} semaine de vacances scolaires (du 14 au 20 février) à condition que les clubs soient d'accord entre eux. Il est possible de jouer plusieurs matchs dans la semaine si un délai de 48h entre chaque match est respecté. Il est impératif de prévenir par mail le District pour chaque rencontre qui sera fixée. La Commission n'imposera aucun match aux clubs sur cette semaine-là. Les classements seront arrêtés au dimanche 20 février minuit. Les poules de la 2^{nde} phase, qui débutera le samedi 5/03 pour toutes les équipes, seront communiquées dès la semaine suivante.

Festival U13, 1^{er} tour du 29/01/2022 :

Les clubs ci-dessous sont qualifiés pour la finale départementale du samedi 2 avril 2022 :

Groupe A : FC Marmande

Groupe B : Confluent

Groupe C : Nérac

Groupe D : FCPA

Groupe E : BAFC

Groupe F : Casseneuil

Groupe G : Penne Saint-Sylvestre

Groupe H : FCVL

Tous les clubs non qualifiés sont reversés dans le challenge Varao (1^{er} tour le 02/04), même ceux ayant déclaré forfait pour le 1^{er} tour du Festival.

Les clubs souhaitant organiser la finale départementale sont priés de faire acte de candidature par mail auprès du District.

La Commission remercie les 8 clubs organisateurs du 1^{er} tour.

Reprogrammation matchs en retard

U13 PH poule B :

Le match n° 23902510 du 15/01 FCPA 2 / BAFC 3 se jouera le mercredi 9 février à 17h à Colayrac après accord entre les 2 clubs.

U13 District poule C :

Le match n° 23902736 du 11/12 FCVL 3 / Laugnac se jouera le mercredi 9 février à 16h après accord entre les 2 clubs.

Le match n° 23902747 du 22/01 FCPA 3 / Laroque-Maurin se jouera le mercredi 9 février à 18h30 à Colayrac après accord entre les 2 clubs.

Le match n° 23902748 du 22/12 Sainte-Livrade / Fumel se jouera le mercredi 9 février à 16h après accord entre les 2 clubs.

U13 District poule D :

Le match n° 23902870 du 22/01 FCPA 4 / Astaffort se jouera le mercredi 9 février à 15h à Colayrac après accord entre les 2 clubs.

U15

Information Interdistricts :

La compétition U15 Interdistricts est gérée par le District de Dordogne.

Toute information, demande ou réserve concernant ce championnat doit être envoyée au District de Dordogne à l'adresse mail secretariat@dordogne-perigord.fff.fr avec copie au District du Lot-et-Garonne pour information.

U15 Honneur 1^{ère} phase :

Le match n° 23903577 du 11/12 Casseneuil 1 / FCPA 1 ne sera pas reprogrammé faute de date disponible.

U15 District 1^{ère} phase :

Les clubs suivants sont promus de District à Honneur pour la 2^{nde} phase :

Poule A : Laroque/Maurin (1^{er}), Castillonnès/Cancon (2^{ème}) et Astaffort (en tant que meilleur 3^{ème} des 2 poules)

Poule B : Caumont/Mas (1^{er}) et USVP/St-Pardoux (2^{ème})

U15 2^{ème} phase :

Début des championnats Honneur 2^{ème} phase et District 2^{ème} phase le 05/02/2022.

Les calendriers ont été publiés sur le site du District.

U15 Honneur 2^{ème} phase :

Les matchs à domicile de Laroque/Maurin débiteront à 16h00.

Coupe District U15 :

La Commission met en place pour cette saison une Coupe District U15 réservée aux clubs de District et d'Interdistricts (soit 18 clubs). Il n'est autorisé qu'une seule équipe par club.

Liste des clubs participants : Le Mas d'Agenais, Bias, BAFC 3, FCPA, Laroque/Maurin, Castillonnès/Cancon, Casseneuil, Astaffort, Confluent/Albret, USVP/St-Pardoux, Caumont/Mas, Val de Guyenne, Gontaud, Fumel, Monflanquin, Passage FC, Tonneins/Castelmoron et Rives d'Olt 2.

La compétition se déroulera selon le calendrier suivant :

26/02 : 1^{er} tour (4 équipes – les 2 dernières de chaque poule de District 1^{ère} phase)

19/03 : 8^{ème} de finale (les 14 autres équipes + les 2 qualifiés du 1^{er} tour)

26/03 : Quarts de finale

28/05 : Demi-finale

11/06 : Finale

Tirage au sort du 1^{er} tour (match le 26/02 sur le terrain du 1^{er} club nommé) :

Monflanquin / Passage FC

Fumel / Tonneins-Castelmoron

Il n'y aura pas de reports de matchs possibles sur cette compétition. Toute équipe ne pouvant jouer un match sera déclarée forfait et donc éliminée de la compétition. Si ce forfait est lié au Covid, il ne sera pas fait application des sanctions financières pour forfait.

U17

Informations Interdistricts :

La compétition U17 Interdistricts est gérée par le District de Lot-et-Garonne.

Toute information, demande ou réserve concernant ce championnat doit donc être envoyée au District du Lot-et-Garonne avec copie au District de Dordogne pour information (secretariat@dordogne-perigord.fff.fr).

U17 Interdistricts :

Le match n° 24326510 Limens / Le Mas d'agenais non joué le 29/01 est reporté au samedi 26 février.

Le match n° 24326511 Confluent-Albret / Sarlat-Montignac 2 du 05/02 est reporté à une date ultérieure en raison d'un nombre de cas de Covid supérieur à 4 au sein de l'équipe de Sarlat-Montignac 2.

U17 Honneur 2^{ème} phase :

Le match n° 24346045 Bias / Rives d'Olt 2 non joué le 29/01 est reporté au samedi 12 février.

Le match n° 24346046 BAFC 3 / Passage FC non joué le 29/01 est reporté au samedi 12 février.

Le match n° 24346047 Casteljaloux / Val de Guyenne non joué le 29/01 est reporté au samedi 12 février.

Coupe District U17 :

La Commission met en place pour cette saison une Coupe District U17 réservée aux clubs de District et d'Interdistricts (soit 13 clubs). Il n'est autorisé qu'une seule équipe par club.

Liste des clubs participants : FCVL, Confluent/Albret, Le Mas/Caumont, FCPA 2, Gontaud, BAFC 3, Bias, Passage FC, Rives d'Olt 2, Casteljaloux, Tonneins/Castelmoron, Val de Guyenne et Marcellus/Bazeille.

La compétition se déroulera selon le calendrier suivant :

26/02 : 1^{er} tour (les 10 équipes engagées en Honneur District)

19/03 : Quarts de finale (les 3 clubs d'Interdistricts + les 5 qualifiés du 1^{er} tour)

26/03 : Demi-finale

11/06 : Finale

Tirage au sort du 1^{er} tour (match le 26/02 sur le terrain du 1^{er} club nommé) :

Casteljaloux / FCPA 2

Marcellus-Bazeille / Passage FC

Val de Guyenne / Bias

Tonneins-Castelmoron / Gontaud

BAFC 3 / Rives d'Olt 2

Il n'y aura pas de reports de matchs possibles sur cette compétition. Toute équipe ne pouvant jouer un match sera déclarée forfait et donc éliminée de la compétition. Si ce forfait est lié au Covid, il ne sera pas fait application des sanctions financières pour forfait.

Annexe :
Calendrier général fin de saison U13 / U15 / U17

DATES	U12-U13				U14-U15			U16-U17		
	District	Promotion Honneur	Honneur	Ligue	District	Honneur	Interdistricts	Honneur	Interdistricts	
08/01/2022	J10	J10			J12					
15/01/2022	J11	J11	J10		J13	J10		J11		
22/01/2022	J12	J12			RAT		J1	RAT		
29/01/2022	1er Tour Festival U13				J14		J2	J1	J1	
05/02/2022	J13	J13			J1	J1	J3	J2	J2	
12/02/2022	J14	J14			RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	
19/02/2022										
26/02/2022					1er tour Coupe	RAT	RAT	1er tour Coupe	RAT	
05/03/2022	J1	J1	J1	J1	J2	J2	J4	J3	J3	
12/03/2022	J2	J2	J2	J2	J3	J3	J5	J4	J4	
19/03/2022	J3	J3	J3	J3	8eme de finale Coupe			Quarts de finale Coupe		
26/03/2022	J4	J4	J4	J4	Quarts de finale Coupe			Demi-finale Coupe		
02/04/2022	finale départementale Festival + 1er tour Varao				J4	J4	J6	J5	J5	
09/04/2022	J5	J5	J5	J5	J5	J5	J7	J6	J6	
16/04/2022	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	weekend de Pâques
23/04/2022										
30/04/2022	RAT	RAT	J6	J6	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	
07/05/2022	J6	J6	J7	J7	J6	J6	J8	J7	J7	
14/05/2022	1/2 finales Varao			RAT	J7	J7	J9	J8	J8	
21/05/2022	J7	J7	J8	J8			J10	J9	J9	
28/05/2022			J9	J9	Demi-finale Coupe				J10	weekend Ascension
04/06/2022										weekend Pentecôte
11/06/2022	Finale Varao				Finale Coupe			Finale Coupe		
18/06/2022										
25/06/2022										

En jaune, les weekends de vacances scolaires.

Les dates de Coupes en U15 et U17 et de Challenge en U13 seront utilisées comme dates de rattrapage pour les matchs de championnat en retard pour les équipes éliminées.

Le jeudi de l'Ascension (26 mai) servira également de date de rattrapage si nécessaire.

Le Président
A. MARCQ